

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt Décembre, à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de MOUHERS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2022
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 25
Dont : titulaires : 25 - suppléants : 0
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY ; *Gournay* : Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT ; *Maillet* : Magalie BOUQUIN ; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU ; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA ; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER ; *Mouhers* : Barbara NICOLAS ; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : *Cluis* : 0, *Fougerolles* : 0 ; *Gournay* : Philippe BAZIN (excusé), *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : David DORANGEON, Méлина BARABE ; *Mouhers* : 0 ; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : 0

Pouvoirs : Monsieur Philippe BAZIN, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand SACHET

En présence de : Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET.

Délibération DEL.2022.06.10

Objet : DETR de 2021 pour l'aménagement du siège

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Arnaud DENORMANDIE, Vice-Président Délégué, qui informe qu'à la suite de la déclaration de la consultation infructueuse :

- Le maître d'œuvre a communiqué une nouvelle estimation avant le lancement de la nouvelle consultation faisant apparaître un montant prévisionnel de travaux de 358 300 € HT alors qu'elle était de 241 300 € au départ et que des travaux avaient été supprimés postérieurement à la première estimation ;
- Les subventions DETR et DSIL 2021 (151 082,78 €) ont été calculées sur 265 057,50 € HT frais et honoraires compris.
- Compte tenu de la situation, le lancement de la nouvelle consultation a été suspendu en attendant la réunion du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que certes le prix des matériaux a augmenté mais que la CDC n'a pas les moyens de réaliser un projet d'un tel montant.

Quelle décision : annuler et refaire une demande sur le nouveau budget ? Présenter une demande de subvention complémentaire ? Modifier le projet ou le reporter ?

Une discussion a lieu à l'issue de laquelle il est décidé de reporter la décision.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 25 Janvier 2023

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.



Publié ou Notifié le : 30/01/2023

Le Président,

